

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 6 juin 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement  
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur  
Présents : 6 Christian EXCOFFON, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Excusés : 3

Votants : 8

Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN,  
Dominique TEYPAZ, Gérard VIALIS, Jérémie MONGELLAZ.

Date de la convocation :  
31/05/2023

Excusés : Christiane DETRAZ, Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian  
EXCOFFON, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALIS.

Absent : Thierry TEYPAZ Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Jérémie MONGELLAZ

**Délibération n° 2023-D27 - Subventions 2023 aux associations**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

**Vu** la demande de subventions émanant de l'association des Anciens Combattants de Crest-Voland-Cohennoz;

**Considérant** l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la Commune ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour) :**

- **Décide** de voter pour l'exercice 2023 une subvention d'un montant de 100 € pour l'association des Anciens Combattants de Crest-Voland-Cohennoz ;
- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2023
- **Rappelle** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

*Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20230606-2023-D27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Christian EXCOFFON

